

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. PROJETS DE RESOLUTION ET DE DECISION QU'IL EST RECOMMANDE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL D'ADOPTER * . . . . .	1
A. <u>Projets de résolution</u>	
I. Droits de l'homme et extrême pauvreté . . . . .	1
II. Surveillance du passage à la démocratie en Afrique du Sud . . . . .	1
III. Question d'un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants . . . . .	2
IV. Question d'un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus . . . . .	3
B. <u>Projets de décision</u>	
1. Question de la violation des droits de l'homme * dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine . . . . .	3
2. Situation des droits de l'homme au Cambodge . . . . .	4
3. Situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie . . . . .	4
4. Viols et sévices dont sont victimes les femmes * dans le territoire de l'ex-Yougoslavie . . . . .	5
5. Situation des droits de l'homme en * Afrique du Sud . . . . .	5
6. Mesures à prendre pour lutter contre les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée . . . . .	6
7. Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété . . . . .	6
8. Le droit au développement . . . . .	6

GE.93-13101 (F)